



COMITÉ DE LA DIVERSITÉ MANDAT

OBJECTIFS

Le comité de la diversité de Baseball Nouveau-Brunswick soutient l'organisation en élaborant, en promouvant, en surveillant et en fournissant des conseils sur les programmes et les politiques visant à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI).

COMPOSITION DU COMITÉ

- Le comité est composé de huit (8) personnes et comprend :
 - un membre du conseil d'administration de Baseball Nouveau-Brunswick, à la présidence;
 - sept (7) membres actifs du comité représentant chaque zone désignée de Baseball Nouveau-Brunswick;
 - le directeur général, un membre d'office ou un délégué de Baseball Nouveau-Brunswick;
 - le président, un membre d'office ou un délégué de Baseball Nouveau-Brunswick.

Le comité vise l'équilibre entre les genres dans une fourchette de 60/40.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

- Veiller au respect de la politique en matière d'équité des genres et de la politique d'équité, d'inclusion de diversité et d'accès de Baseball Nouveau-Brunswick.
- Aider à atteindre les cibles et objectifs de Baseball Nouveau-Brunswick en matière d'EDI, qui figurent dans le plan stratégique de Baseball Nouveau-Brunswick.
- Fournir de l'information, des conseils et des recommandations à Baseball Nouveau-Brunswick concernant les tendances et enjeux émergents en matière d'EDI, y compris des stratégies pour les surmonter ou y faire face.
- Offrir des conseils et des perspectives sur les questions relatives à l'EDI aux autres comités de Baseball Nouveau-Brunswick, aux membres du conseil d'administration et au personnel.
- Offrir du soutien à tous les comités de Baseball Nouveau-Brunswick afin qu'un équilibre entre les genres soit atteint (un ratio de 60/40 au minimum) parmi chacun de ces comités d'ici 2026.
- Évaluer les progrès des stratégies d'EDI de Baseball Nouveau-Brunswick et la réalisation des objectifs en matière d'équité de genre.
- Promouvoir la sensibilisation et l'éducation en matière d'EDI et d'équité de genre auprès des membres de Baseball Nouveau-Brunswick.
- S'acquitter de tâches supplémentaires assignées par le conseil d'administration de Baseball Nouveau-Brunswick, au besoin.
- Les réunions ont lieu minimum deux (2) fois par année, ou plus si le président convoque les membres du comité. Les réunions se font en personne ou par téléconférence.



BASEBALL
New Brunswick/Nouveau-Brunswick

VOTES ET DÉCISIONS

Chaque membre du comité de la diversité dispose d'une (1) voix. Le directeur général n'a pas droit de vote. À égalité des voix, la motion est rejetée.

QUORUM

Le quorum pour toute réunion du conseil d'administration consiste en une majorité des administrateurs. Si le président est absent, les personnes présentes peuvent choisir parmi elles une personne qui agira à titre de président jusqu'à la fin de cette réunion.

POUVOIR DU COMITÉ

- Le comité est un comité permanent de Baseball Nouveau-Brunswick.
- Le comité est habilité à interpréter et à appliquer les politiques approuvées par le conseil d'administration.
- Le comité a le pouvoir de travailler avec d'autres comités de Baseball Nouveau-Brunswick et de leur prodiguer des conseils sur les questions d'EDI et d'équité de genres.

RESPONSABILITÉS DU PRÉSIDENT

- Présider toutes les réunions du comité.
- S'assurer que le mandat est respecté.
- Respecter toutes les politiques et procédures approuvées en matière de budget, de finances et de planification.
- Rendre compte aux membres, lors de l'assemblée générale annuelle, des activités entreprises par le comité.

APPROBATION DU MANDAT

Date d'approbation : 29 avril 2024